

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 FEVRIER 2009**

L'an deux mil huit, le douze février, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE-CHALAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Jacques MENUT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **23**

Date de convocation du Conseil municipal : **4 février 2009**

**MAIRES DÉLÉGUÉS :**

St Michel l'Ecluse et Léparon : Mr Jean-Pierre ARNAUDINAUD

St Michel de Rivière : Mr Jean-Claude POINTET

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS :**

La Roche-Chalais : MM. BONNET, Adjoint, MM. DELAVIE, De GILBERT, ESPAGNET, BENOIT-BARNE, NEIGE, Mmes DALY, OUARY, DUMON, SHARPE, Conseillers Municipaux.

Saint-Michel-l'Ecluse-et-Léparon : Mmes GRANGE, M BONNEAU, Adjoints, M. TALON, Mme VOINEAU, Conseillers Municipaux.

Saint-Michel-de-Rivière : MM. MAILLETAS, Adjoints, MM. DUBET, PEYRONT, Conseillers Municipaux

**Absents excusés** : M. VIAUD qui donne procuration à M. MENUT, Maire.  
M. GOBIN qui donne procuration à M. POINTET.  
M. DUVAL Joël

**MEMBRES CONSULTATIFS PRÉSENTS** : MM. ATES, BERTEAU, Mme CROUIGNEAU, DUVAL, Mme FAUVEL, GAUTRIAS, MM GOUZILH, MASSE, MOYEN, Mme PEILLET, MM VILLENEUVE, VILMIN.

**MEMBRES CONSULTATIFS EXCUSES** : M. BEAUVAIS, GERON, Mme MOULINIER.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Aline GRANGE

Le compte rendu du Conseil Municipal du 18 décembre 2008 est approuvé à l'unanimité, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire sollicite les élus pour ajouter à l'ordre du jour trois points. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité (numérotés ① ② ③ dans le présent compte rendu).

Monsieur Jean-Jacques GENDREAU, Conseiller Général, est présent.

① ADSL :

Le Conseil général peut financer l'ADSL sur les territoires zone d'ombre pour alimenter plus spécialement SML. Réponse à donner avant le 1<sup>er</sup> mars, le conseil général a décidé d'engager 9 150 000 € sur 3 ans pour desserte en ADSL sur le département de la Dordogne. Nombre de lignes éligibles sur SML 38 lignes.

COFINANCEMENT :

1 506 00 Etat

1 977 500 Europe

Construction de nœuds de raccordements. Le Conseil Général de la Dordogne s'engage à desservir les nœuds de raccordements qui desservent 35 lignes et plus ainsi que la construction de locaux techniques pour desservir en ADSL les zones les plus défavorisées sur le département. La commune de SML a été recensée pour bénéficier de la mise en place d'un NRA ZO dans le cadre de cette opération. Ces travaux auront lieu au lieu dit « Le Pont Neuf », la participation des communes s'effectuera par cession d'une partie des subventions du contrat d'objectif, qui est actuellement de 50 300 € annuels. Il faut donc laisser 20 000 € pour ce projet. Dès le 2<sup>ème</sup> semestre 2009, le Pont neuf sera desservi. Monsieur le Conseiller Général donne lecture de la délibération du Conseil Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, adopte cette délibération.

Monsieur ARNAUDINAUD demande des compléments techniques (cf. M. MATHIEU DRUOL au Conseil Général).

## **1 – ELECTION A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.**

Afin de se mettre en conformité avec la réglementation, il convient d'élire les membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

- la liste N° 1 présente :

Membres titulaires : Jacques DELAVIE, André VIAUD, Eric ESPAGNET

Membres suppléants : Jean-Claude BONNET, François De GILBERT, Pascal NEIGE.

- la liste N° 2 présente :

Membres titulaires : Jean-Pierre ARNAUDINAUD, Aline GRANGE, Jean-Paul TALON

Membres suppléants : Gilbert BONNEAU, Roseline VOINEAU

- la liste N°3 présente :

Membres titulaires : Jean-Claude POINTET, Gérard DUBET, Alain MAILLETAS

Membres suppléants : Joël GOBIN, Joël DUVAL, Michel PEYRONT

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

Nombre de votants : 22 (dont 2 procurations)

Suffrages exprimés : 22

Ainsi répartis :

**La liste N° 1 obtient 12 voix**

**La liste N°2 obtient 5 voix**

**La liste N°3 obtient 5 voix**

**Quotient électoral : 7,33**

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes, la liste N°1 obtient un siège, la liste N° 2 un siège et la liste N°3 un siège.

Les listes 2 et 3 ayant obtenu un nombre égal de voix, c'est l' élu le plus âgé qui a été retenu dans l'ordre du classement.

Sont ainsi déclarés élus :

Messieurs Jacques DELAVIE, Jean-Pierre ARNAUDINAUD et Jean-Claude POINTET : membres titulaires,

Messieurs Jean-Claude BONNET, Gilbert BONNEAU et Joël GOBIN, membres suppléants, pour faire partie, avec monsieur le Maire, président de droit, de la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

## **2 – RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE**

Le Maire informe ses collègues que la ligne de trésorerie vient à échéance le mois prochain et qu'une délibération est nécessaire pour son renouvellement. Il rappelle que cette ligne de crédit pour un montant de 300 000 €uros trouve son utilité dans l'attente de versement des subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de renouveler cette ligne de trésorerie.

## **3 – MAITRISE D'ŒUVRE DU TEMPLE**

Monsieur le Maire expose aux élus qu'une consultation de maîtrise d'œuvre a été effectuée en novembre dernier pour la réhabilitation du Temple. Monsieur le Maire donne lecture des propositions des cinq architectes qui ont répondu. Monsieur le Maire propose que soit retenu Monsieur BATARD, domicilié à CHALAIS, pour un montant forfaitaire de 1 200 €uros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de retenir la proposition de Monsieur le Maire.

## **4 – STATUTS DU SMICVAL**

Le SMICVAL, dans sa séance du 12 décembre dernier, a délibéré favorablement à la modification de ses statuts et notamment ses articles 5 et 17 relatifs d'une part à la composition du comité syndical (nouvelles modalités de représentation) et d'autre part à la contribution financière des membres (principe de mutualisation du service public harmonisé).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte ces modifications.

## **5 – RAPPORT D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.**

En application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve ce rapport.

## **6 – LOYER DE LA GENDARMERIE.**

Monsieur le Maire informe ses collègues que sur proposition de la Trésorerie Générale de la Dordogne, le montant du loyer annuel de l'immeuble abritant les locaux de service et d'habitation de la caserne de gendarmerie serait de 66 887, 59 €uros à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 contre 55 000 €uros en 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le montant annuel du loyer des locaux de service et d'habitation de la caserne de gendarmerie.

## **7 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU CONSEIL GENERAL.**

Le Département de la Dordogne occupe une partie de l'immeuble situé rue de la Dronne pour ses permanences sur la commune. Le montant du loyer précédent était fixé à 200 €uros / mois. Monsieur le Maire propose que soit reconduite cette mise à disposition aux mêmes conditions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve cette proposition.

## **8 – ALLOCATION EN NON VALEUR**

Monsieur le Maire informe ses collègues que le Trésorier de la commune a demandé aux services comptables de proposer en non valeur une créance de 41,38 €uros au titre de la cantine et garderie pour un administré parti sans laisser d'adresse.

Monsieur le Maire propose l'admission en non valeur de cette somme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, cette proposition.

## **9 – SUBVENTION 2009 « CINEMA LE CLUB »**

Monsieur le Maire propose aux élus d'accorder dès à présent la subvention au Cinéma « Le Club » pour des raisons de trésorerie nécessaire au paiement des salaires, la subvention doit être versée en début de trimestre et non à terme échu.

La subvention sollicitée en 2009 s'élève à 26 000 €uros (25 685 €uros en 2008) et 2 700 €uros pour les animations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve cette proposition.

## **10 – REMBOURSEMENT DE FRAIS AVANCES PAR UN AGENT.**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'un agent a fait l'avance lors d'un achat au moment de Noël (l'agent nouvellement recruté ne connaissait pas les modalités de paiement des communes). Le montant de la facture s'élève à 60,92 €uros et concerne des fournitures pour la cantine à l'occasion du repas de Noël offert aux enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de rembourser cet agent.

## **② FORMATION EXTERIEUR.**

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'un agent demande à faire une formation en cuisine auprès du centre de formation des métiers de la restauration à Ribérac, ce stage dure 5 mois (le mercredi matin) pour un coût total d'environ 920 €. Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal afin de valider cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte que l'agent participe à la formation.

## **③ BOIS GENTIL.**

Le maire rappelle au conseil municipal la mission confiée au Cabinet AZIMUT Ingénierie, conformément à la délibération du 18 décembre dernier.

Il présente aux élus le projet ainsi remis à la mairie et indique qu'il convient d'approuver celui-ci pour ensuite effectuer une consultation auprès des entreprises.

Monsieur le maire demande qu'une partie des travaux affectés à la remise en état de la voirie soient répartis

de la façon suivante : 2/3 pris par le budget EAU-ASSAINISSEMENT et 1/3 par le Budget communal.  
Il propose de procéder à un appel d'offres ouvert et de faire publier la consultation sur le journal d'annonces légales du département ainsi que sur le site de la commune. Il précise également qu'une phase de négociation pourra être envisagée avant attribution du marché.  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition de Monsieur le Maire.

#### **11 – POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS SML**

Deux logement sont vacants, un à La Ronze et l'autre au Bourg, ils sont en cours de réfection, Monsieur le Maire délégué explique les travaux :

Logement à La Ronze remis en état suite à départ du locataire, loyer 300 €uros 94 cts.  
Logement au Bourg, rafraichissement. Loyer 413 €uros avec garage.

Les travaux devraient être terminés d'ici 15 jours.

#### **12 – ELAGAGE A TOIR – SMR**

Monsieur le Maire délégué propose la reprise de l'élagage des platanes situés à Toir, sur la voie communale, à 10 mètres de hauteur, par une entreprise, afin de pouvoir à l'avenir effectuer l'élagage avec la nacelle des services techniques.

L'entreprise retenue pour ces travaux, ainsi que pour l'abattage d'un frêne dangereux à Canis est l'entreprise EURL Mesaglio, pour respectivement 430,20 €uros et 119,60 €uros.

Deux autres devis sont présentés pour :

- rambarde de sécurité en pin traité pour la rive du Chalaure aux Ecurettes pour 712,58 €uros
- chauffe eau services techniques SMR pour 476,21 €uros.

Monsieur le Maire délégué remercie, suite à la tempête du 24 janvier, les agents des services techniques, des services administratifs, les sapeurs pompiers de La Roche-Chalais ainsi que toutes les personnes qui ont aidé ou prêté leur groupe électrogène pendant les pannes électriques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.